

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 3 MARS 2014
COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Monsieur Philippe Claude (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY (pouvoir à Monsieur Thierry GEGOUT)
- Madame Séverine ANDRÉ (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVÉ)
- Madame Bénédicte DAVID (pouvoir à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)
- Madame Christine PIERRE
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal SINIGAGLIA

1 – Examen du compte-rendu de la séance précédente

En l'absence de commentaire, celui-ci est adopté.

2 – Compte-rendu de la délégation du Conseil Municipal à la Maire

Madame la Maire indique qu'elle n'a pas fait application du droit de préemption dans les 9 transactions intervenues depuis le dernier conseil. Elle informe le conseil qu'elle a procédé à la signature d'un contrat de CUI (Contrat Unique d'Insertion) avec Monsieur Jean-Pierre MOUGEL le 3 février 2014 pour une durée d'un an, contrat aidé par l'état à 80 %. Elle a également renouvelé le contrat de CUI de Monsieur Fabien JEUDY pour une autre année (à partir du 1^{er} mars 2014).

Madame la Maire indique au conseil qu'elle a signé au nom de la commune différents contrats de maîtrise d'œuvre :

- avec la Société Catemo 4 Rue de la Roche Croix à Vagney, concernant le réaménagement de l'accueil et des blocs sanitaires de l'école maternelle.

Coût de la maîtrise d'œuvre : 10% du montant HT des travaux estimés, soit 4 500 Euros.

- avec l'architecte Nicolas MIRE pour la réfection du logement de secours 12 chemin du Daval.

Forfait de rémunération de 9,5 % sur un coût prévisionnel des travaux de 58 000 € HT.

Enfin Madame la Maire indique qu'elle a signé un contrat de fourniture de logiciels d'administration avec la société JVS-Maristen, pour 5 ans.

Coût du marché : 47 391,50 € TTC. (y compris assistance et maintenance).

Toutes les collectivités sont impactées par la modification des virements et prélèvements qui doivent être effectués selon les nouvelles normes européennes SEPA, et doivent adapter leur système informatique.

3 – Orientations budgétaires 2014

Le débat d'orientations budgétaires doit être effectué pendant les deux mois précédant le vote du budget. La date limite du vote du budget est fixée cette année au 30 avril pour cause de renouvellement des conseillers municipaux.

Différents documents ont été envoyés par mail aux conseillers, et ont été commentés en commissions des finances élargie le 26 février 2014.

Au niveau communal, le total des restes à réaliser s'élève à 1 108 000 €. Rappelons la définition des R.A.R. : programmes engagés mais non terminés, ou programmes terminés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux finances, commente cet état des restes à réaliser. Les 4 programmes communaux : "équipements sportifs", "aménagement de la Rue Robert Claudel", "voirie 2013" et "matériel service technique" sont ceux qui concentrent les financements les plus importants à reporter sur le budget 2014. Dans le programme "équipements sportifs", les travaux de la salle des fêtes sont en cours, une partie des travaux a été payée, il reste 804 175 € en restes à réaliser en dépenses et 155 635 € en recettes.

Concernant le programme "voirie 2013", les travaux ont été effectués par l'entreprise et le règlement devrait bientôt intervenir. Sur le programme : "aménagement de la Rue Robert Claudel", 205 230 € ont été budgétisés et se retrouveront au budget 2014 pour alimenter la 2^{ème} tranche des travaux : trottoir et voie de circulation. A noter qu'il reste 120 880 € de subvention à toucher.

Quant au programme "matériel service technique", le tractopelle prévu a été acheté mais son paiement n'a pas encore été enregistré.

Les orientations budgétaires 2014 devront bien sûr prendre en compte cet état des lieux des programmes en dépenses et recettes, et les discussions se sont engagées sur les priorités 2014 : réfection du toit de l'école primaire, création de WC publics, voirie 2014 réfection du RD 34, et 2^{ème} tranche de la Rue Robert Claudel.

Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la communication des orientations budgétaires 2014.

Admission en non-valeur :

Madame la Maire présente l'état des admissions en non-valeur établi à l'égard d'un redevable du budget de l'assainissement pour l'exercice 2011.

Dit que cette somme sera imputée à l'article 6541 du budget de l'assainissement.

Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge sur le budget communal de l'assainissement de cette admission.

Avenant au marché de travaux de la salle des fêtes : Madame la Maire demande au conseil l'approbation d'un devis de désamiantage d'une partie de la paroi de la salle polyvalente non prévu. Elle informe les conseillers qu'un cabinet de diagnostics immobiliers a été mandaté par la commune pour détecter la présence ou non d'amiante dans la construction, il a répondu par la négative comme en 2006 l'Apave l'avait fait.

En cours de travaux, les artisans ont détecté la présence d'amiante.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir un plan de retrait amiante qui doit être accepté par l'Inspection du travail qui dispose de 30 jours pour l'étudier.

Les conseillers autorisent à l'unanimité Madame la Maire à signer cet avenant.

Avenant au marché de travaux de la Rue Robert Claudel : l'entreprise PEDUZZI a effectué en 2013 des travaux d'assainissement et d'eau dans la Rue Robert Claudel. Des branchements supplémentaires ont dus être effectués par l'entreprise alors qu'ils n'apparaissaient pas dans le projet initial.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer l'avenant se rapportant à ces travaux.

Programme de travaux en forêt communale exercice 2014 : Madame la Maire présente le programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2014 :

Le Conseil Municipal approuve celui-ci et autorise Madame la Maire à signer les devis à intervenir.

Complément sur le prix de l'eau et de l'assainissement : Madame la Maire propose de compléter la délibération du 29 mai 2013 fixant le tarif d'un compteur d'eau supplémentaire dans un immeuble déjà raccordé à l'eau.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

Subvention à médecins du monde : le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'un don de 100 € à médecins du monde.

Anciens Combattants d'Indochine des Vosges : aucun Voinraud décédé sur le champ de bataille en Indochine par conséquent aucune subvention ne sera versée pour l'inscription des noms sur le monument.

Subvention exceptionnelle : Madame la Maire présente aux conseillers la demande adressée par l'amicale des Sapeurs Pompiers de Le Syndicat par laquelle elle sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau drapeau destiné au centre de secours. Les conseillers donnent leur accord au versement de cette subvention.

Règlement d'une facture : le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement d'une facture à l'entreprise DEFRANOULD de Saint Amé à la suite d'une coupure d'eau ayant engendré des dégâts chez un abonné.

Convention pour la fourniture d'enrobé et transport avec les Communes de Basse sur le Rupt et Gerbamont : Madame la Maire rappelle que le personnel communal assure la fourniture et le transport d'enrobé à destination des communes de Basse Sur le Rupt et Gerbamont. Afin de définir les modalités de ces services, elle propose d'établir une convention entre les deux communes et Vagney.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité moins 1 voix l'établissement de cette convention et d'en autoriser la signature.

4 – Intercommunalité

Adhésions de diverses collectivités au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif : Le Conseil Municipal suit les avis déjà rendus par le SDANC (syndicat départemental d'assainissement non collectif) et se prononce pour les adhésions des communes de Tilleux, Contrexeville, Malaincourt, Thaon les Vosges, Celles sur Plaine, le SIA de la Haute Meurthe et le SIA du Val de Meurthe.

Affectation de parcelles du camping à la Communauté de Communes Terre de Granite : Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les statuts de la communauté de communes des vallons du Bouchot et du Rupt de 2005 ont entériné la mise à disposition des parcelles AN 162, 445,447, 253, 255 pour une superficie de 36 102 m². Une délibération du 28 octobre 2009 prononce l'affectation de la parcelle AN 481 d'une superficie de 5 632 m² au camping intercommunal du Mettey.

Deux parcelles ont été oubliées, il s'agit des parcelles n°AN 106 et 161 pour une surface de 10 080 m².

Vu l'arrêté du Préfet en date du 01/01/2014 créant la nouvelle communauté de communes Terre de Granite suite à la fusion des communautés de communes de la Vallée de Cleurie et des Vallons du Bouchot, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les parcelles n°AN 106 et 161 à la Communauté de Communes Terre de Granite.

Avenants à la convention de mise à disposition de service pour le périscolaire : Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite de la fusion de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt avec la Communauté de communes de la Vallée de Cleurie, la convention signée le 25 juin 2012 nécessite d'être modifiée.

A compter du 01 Janvier 2014, la Communauté de Communes TERRE DE GRANITE se substitue à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt pour l'exécution de cette convention.

Madame la Maire propose que la commune de VAGNEY mette à disposition à titre gratuit les locaux situés 2 rue des écoles à compter du 01 Janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité moins 1 abstention adopte la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 2 rue des écoles à VAGNEY.

Changement de nom de la communauté de communes des Vallons du Bouchot et du Rupt : Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite de la fusion de la communauté de communes des Vallons du Bouchot et du Rupt avec la communauté de communes de la Vallée de Cleurie, les polices d'abonnement, conventions, et bail conclus avec la communauté de communes du Bouchot et du Rupt doivent être modifiés.

A compter du 1^{er} janvier 2014 la communauté de communes Terre de Granite se substitue à la communauté de communes des Vallons du Bouchot et du Rupt pour l'exécution des actes ci-après :

- police d'abonnement chaufferie bois pour la distribution d'énergie à la Médiathèque
- police d'abonnement chaufferie bois pour distribution d'énergie au Cinéma

- bail de location du 10 place Caritey
- convention de mise à disposition du personnel technique

Convention pour mise à disposition du personnel de police municipal :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de communes des Vallons du Bouchot et du Rupt a construit en 2009 un funérarium pour répondre aux besoins des familles endeuillées sur l'ensemble de son territoire, Rochesson, Sapois, Gerbamont, Basse sur le Rupt, Vagney et depuis le 1^{er} Janvier 2014 sur le territoire élargi aux communes de Le syndicat, La Forge, Cleurie, Saint Amé.

L'arrivée et le départ des corps se fait en présence d'un agent assermenté. La communauté de communes ne disposant pas, dans son effectif, d'un agent de police, sollicite la Mairie de VAGNEY pour mettre à disposition son agent de police municipal, autant que de besoins.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé, autorise à l'unanimité l'établissement d'une convention de mise à disposition du personnel de police municipal.

5 – Patrimoine

Autorisation de signature d'un bail à ferme entre la commune et la bergerie

des "Trois Pouilloux": Madame la Maire présente au conseil Municipal une proposition de location de terrain sous forme de bail à ferme au profit de la Bergerie des trois Pouilloux, représentée par Monsieur Christophe PORTELETTE domicilié 11 route de Chèvre Roche à VAGNEY.

Le terrain est situé au Lieudit les Ejols : Parcelle AL 121 (partie) d'une surface de 2,68 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame la Maire à signer le bail à ferme à intervenir entre la commune et la Bergerie des trois Pouilloux.

Autorisation de signature de renouvellement d'une concession de source

Madame la Maire fait part au Conseil du courrier de Monsieur Charles HESTIN, domicilié à Maisons-Alfort demandant le renouvellement de la concession de source située au lieudit " le Haut de Moyemont " section B n°252.

Le Conseil Municipal, accorde à l'unanimité à Monsieur Charles HESTIN le renouvellement de cette concession de source, et autorise Madame la Maire à signer l'acte de concession de source à intervenir.

Autorisation de signature de renouvellement d'un bail :

Madame la Maire, informe l'assemblée que le Club Vosgien sollicite le renouvellement du bail de location de l'Ecole de lémont arrivant à échéance le 31 mars 2014 et rappelle qu'en raison de l'action menée par cette association pour la protection de l'environnement, la location avait été consentie à titre gratuit.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le bail consenti au Club Vosgien aux mêmes conditions à compter du 1^{er} avril 2014 et autorise Madame la Maire à signer le bail à intervenir.

Achat d'une parcelle forestière à Monsieur Christian LORENTZ : Monsieur Claude DIDIER-LAURENT adjoint indique qu'une parcelle forestière, cadastrée section E n°7 d'une superficie de 24 a 94 ca lieudit le Solem est mise en vente par Monsieur Christian LORENTZ, domicilié 6 rue de la Gare à LE SYNDICAT.

Cette acquisition est une opportunité de valoriser le patrimoine forestier communal, s'agissant d'une parcelle limitrophe et enclavée dans la forêt soumise.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, autorise à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle, charge l'étude de Maître MILLET à VAGNEY à rédiger l'acte et autorise Madame la Maire à signer les documents à intervenir.

Echange de parcelles forestières entre la Commune et Monsieur Michel GEGOUT : Madame la Maire rappelle les délibérations du 19 Août 2011 et du 26 septembre 2011 relative à la demande d'échange de parcelles forestières entre la Commune de VAGNEY et Monsieur Michel GEGOUT domicilié à LE SYNDICAT.

VU l'arrêté n°21/2011/DDT du 19 janvier 2012 portant distraction du régime forestier de la parcelle communale section AY n°2 lieudit le Poiry d'une contenance de 24 a 90 ca, il convient de finaliser l'acte d'échange.

Monsieur Michel GEGOUT domicilié à LE SYNDICAT échange une parcelle, canton le POIRY, section AY n°99, d'une contenance de 37 a 20 ca, contre une parcelle communale canton le POIRY, section AY n° 2, de 24 a 90 ca.

CHARGE l'étude de Maître MILLET à VAGNEY à rédiger l'acte et autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir

Bail de location d'une parcelle communale à titre précaire : Monsieur Claude DIDIER-LAURENT indique que Monsieur Jean-Christophe CANADAS domicilié à VAGNEY 38 route du Haut du Tôt, sollicite la location sous la forme d'un bail à titre précaire, d'un terrain communal situé au lieudit le Grand Breuheux :

Partie B 152 pour une superficie totale de 35 ares.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le bail de location à titre précaire.

Bail de location d'une parcelle communale à titre précaire : Monsieur Claude DIDIER-LAURENT indique que Monsieur Daniel GROSJEAN domicilié à VAGNEY 3 rue des Breux, sollicite la location sous la forme d'un bail à titre précaire, d'un terrain communal situé au lieudit le Xaté.

- section AL n° 339 (partie)

Pour une superficie totale de 3 a 00 ca.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le bail de location à titre précaire.

Vente amiable de bois en forêt communale lieudit les Champs Simon :

Madame la Maire présente la proposition d'achat de bois de la SARL PHILIBOIS de BELLEFONTAINE pour un montant de 1 422 € HT soit 1 564,20 € TTC, la recette sera imputée au budget forêt article 7022.

Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable à cette recette.

6 – Scolaire

Subvention pour la classe découverte CLIS de Cornimont : le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet accorde à l'unanimité le versement d'une subvention de 45 € pour la participation à la classe découverte d'un enfant de Vagney scolarisé en CLIS à Cornimont.

Subvention exceptionnelle pour la classe découverte CM2 école des Perce Neige : Madame la Maire présente une demande de subvention exceptionnelle sollicitée par les deux enseignantes des classes de CM2 de l'Ecole des Perce Neige. Cette demande fait suite à un désengagement d'un partenaire financier.

Madame la Maire propose de retenir une participation exceptionnelle de 45 € par enfant de Vagney participant à cette classe découverte. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Subvention pour le réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED) : Madame la Maire présente la demande de subvention sollicitée par le RASED, et propose d'attribuer la somme de 172 € pour l'année 2013-2014. Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité cette proposition.

Information sur l'organisation des rythmes scolaires :

L'inspection de l'Education Nationale a jugé conforme avec le décret notre projet de planning pour les écoles primaires et maternelles.

Ce projet, élaboré en concertation avec les écoles, les représentants des parents d'élèves, organise les horaires scolaires ainsi :

3 journées de 5h30 de cours, une journée de 4h30 et 3h le mercredi matin. Ces horaires favorisent donc une certaine régularité pour les enfants, comme pour leurs familles.

Les temps d'activités périscolaires (T.A.P) dont le contenu reste à définir précisément, sont planifiés en fin de journée : 1 plage d'1h30 et 3 plages de 30 minutes.

7 – Divers

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une aide du Conseil Général : subvention dans le cadre du Fonds d'Initiatives Rurales et Montagnardes aux Jardins de Bernadette d'un montant de 1 325 €.

Les remerciements de l'association Ski Club Vagney Rochesson, de l'Association Jeanne d'Arc, du Twirling pour leur subvention sont communiqués.

▪ **Transport scolaire :** Madame la Maire informe le Conseil Municipal sur la réorganisation du transport scolaire par le Conseil Général.

- **Recensement de la population** : le recensement de la population a eu lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Huit agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer la collecte. Ils ont été rémunérés à hauteur de 3,30 € ou 3,50 € par feuille de logement en fonction des secteurs.

Madame la Maire communique au Conseil Municipal les derniers chiffres transmis par l'INSEE : au 1^{er} janvier 2014, Vagney compte 4 160 habitants.

- **"Nettoyage de printemps"** : Madame Danièle PERRIN informe les conseillers de la prochaine opération "nettoyage de printemps" qui aura lieu le samedi 15 mars à 9h00.
- **Elections Municipales** : les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars. Madame la Maire a soumis aux conseillers les tableaux des permanences aux bureaux de vote.
- Avant la clôture de la séance, Madame Danièle PERRIN a demandé la parole, tenant à rendre hommage à Madame Evelyne BERNARD : une Maire à temps complet qui a porté à bout de bras tout ce qu'elle a cru bon de faire pour le bien des Voinrauds.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 23h00.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,
Evelyne BERNARD